



PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE du 28 JANVIER 2026

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Martine Rochhi Caslani, Cécile Pagant, Vincent Rodier, Irène Lenoir, Stéphane Guigot

Excusés : Mathilde Picavet, Laurent Villeret

Absent : Yves Chaudat

Mr Laurent VILLERET ayant donné pouvoir à M. Christian Mezzavilla

Mme Mathilde Picavet ayant donné pouvoir à Mme Annick Sauvain

1° Secrétaire de séance : Mr Stéphane GUIGOT

2° Approbation du Procès-Verbal de la séance en date du 26 Novembre 2025

Vote	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	12	0	1

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26/11/25, sans modification

3° Délibérations

➤ Bâtiment Communal

Suite à l'annonce du retrait de la proposition d'achat de Monsieur COULON pour le bâtiment communal dit « ancienne Gendarmerie », Mr le Maire présente 2 nouvelles propositions d'achats aux montants identiques de 206 800 € net vendeur.

L'une, celle Mr DUBREU présente des conditions suspensives.

L'autre, celle de mandaté à SQUARE HABITAT ne présente aucune condition suspensive.

Le bâtiment n'est actuellement plus accessible, verrouillé et seule la commune détient la clé ; la commune devra préalablement vider le grenier.

Le Conseil Municipal étudie les 2 propositions et après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte celle de Square Habitat.

Vote	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	13	0	0

➤ **ONF**

Mr le Maire présente le projet de modification de l'Aménagement Forestier de la Forêt Communale de Corgoloin 2025 -2034, transmis aux élus préalablement par mail, et proposant la substitution d'une parcelle de 8 hectares non exploitable en raison du diamètre moyen éloigné du diamètre d'exploitation par 3 parcelles de surface équivalente plus avancées.

Vote	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	13	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le projet de modification.

➤ **Urbanisme**

Mr le Maire ayant fait quelques demandes de travaux pour aménager sa maison ne peut en tant que maire, de par la loi, signer les arrêtés correspondants. De même la loi interdit aux Adjoints de signer ces arrêtés.

Il est donc procédé à la désignation d'un conseiller municipal décidant des autorisations d'urbanisme délivrées au maire ou à sa famille.

Monsieur Vincent RODIER se porte volontaire.

Vote	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	12	0	0

Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la désignation de Monsieur Vincent RODIER.

➤ **Location Salle VIGOT**

Mr le Maire présente une demande exceptionnelle du domaine d'ARDHUY de location pour quelques jours en février /mars.

Bien que la salle Vigot ne soit pas habituellement autorisée à la location, s'agissant d'un professionnel de la commune, après discussion le Conseil Municipal propose un montant de 100€ par jour de location, à charge au loueur de réaliser le ménage entre les jours.

Une convention de location doit être rédigée entre la commune et le loueur en ce sens.

Vote	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	13	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la demande de location et le tarif proposé.

4° Informations Communales et Communautaires

➤ **Manifestations**

Le carnaval du village sera organisé le 22 février à partir de 15h.

Une information citoyens sera réalisée par affiche et Panneau Pocket

➤ **Nouveau Commerce**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la défaillance de la candidature en cours pour l'installation gérance du commerce multi-services.

Depuis 2 potentiels gérants sont venus voir les lieux.

Mr le Maire informe des coûts engagés pour le commerce, environ 695 k€ TTC, et du reste à charge à la commune, 275 k€ TTC environ après déduction des subventions. De plus la totalité de la TVA est à porter au crédit de la commune sur une durée à faire confirmer.

➤ **Devis**

Eglise : devis de la société PRETRE pour le remplacement de la volée de la petite cloche 1728 € TTC

Mât stade de foot : devis de dépose du mât d'éclairage situé au plus porche du vestiaire pour un montant de 1 979 € subventionné à 25% par le SICECO.

Ecole maternelle : Devis de réparation des jeux d'un montant de 2 689 € mis en attente d'un devis complémentaire pour remplacement à neuf

Ecole maternelle : en attente de devis pour la protection du pigeonnier mitoyen

➤ **Elections Municipales**

Mr le Maire rappelle que le scrutin des élections municipales est à la proportionnelle, contrairement aux précédentes élections.

Le premier tour aura lieu le 15 mars 2025 de 8h à 18h

Le second tour, s'il a lieu, le 22 mars 2025 de 8h à 18h

Création d'un planning de tour de garde à assurer par les élus.

Mr Stéphane GUIGOT informe qu'il ne pourra, pour des raisons professionnelles, être présent le 15/03/2025 pour le premier tour de scrutin et transmettra un justificatif valable à Mr le Maire.

5° Divers et Questions diverses

- **Pizza « chez BEN »** demande une autorisation d'installer son camion, en totale autonomie, le mardi soir
- **Société VERDI** : camions blancs siglés vont circuler dans la commune et ses hameaux pour le recollement des eaux usées/pluviales.
- **Dégâts voirie vers pisciculture** : endommagée par des ragondins, devis de réfection en attente
- **Dégât poteau fibre de Cussigny** : réparation prévue vers le 2 février
- **Projet d'aménagement privé sur CORGOLOIN** : Mr Tilly, n'ayant pas réussi à vendre son terrain constructible d'une surface de 31 000 m² derrière Tilmatt, envisage de soumettre à la communauté de commune un projet d'aménagement.

- **Travaux eau potable pour 2032** : l'agence de l'eau impose un remplacement des tuyaux d'acheminement de l'eau tous les 60 ans sous peine de pénalité de 8€/m3 en cas de défaillance. A noter qu'aujourd'hui ils sont plus anciens.

FIN DE LA SÉANCE vers 20h30.